

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€** de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques\*

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Poitou-Charentes  
1 bis, rue Lebasclès  
86000 Poitiers  
05 49 41 45 54  
[poitoucharentes@fondation-patrimoine.org](mailto:poitoucharentes@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



### COMMUNE DE NIEUL-SUR-MER

Rue de Beauregard  
17137 Nieul-sur-Mer  
05 46 37 40 10  
[mairie@nieul-sur-mer.fr](mailto:mairie@nieul-sur-mer.fr)  
[www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)

Suivez-nous sur  

## ► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

## Poilu de Lauzières à Nieul-sur-Mer

Charente-Maritime



Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Sauver le Poilu de Lauzières ou perpétuer le devoir de mémoire

### ◆ ◆ UNE RESTITUTION À L'IDENTIQUE

Ancien quartier de pêcheurs et d'ostréiculteurs, le hameau de Lauzières, situé à Nieul-sur-Mer, au nord de La Rochelle, a toujours été attaché à son patrimoine historique, ayant à cœur de voir perdurer les traditions et le devoir de mémoire. En 2018, le monument commémoratif de la Première guerre mondiale représentant un "Poilu" ou soldat combattant, rongé par l'air salin, a été déposé pour être restauré. Malheureusement, son analyse a démontré que le taux de salinité était très élevé. Deux opérations de dessalement, avec des types d'argile différents, n'ont pas suffi pour diminuer ce taux. **Après consultation citoyenne au travers de réunions publiques, il sera fait appel à un sculpteur pour une restitution à l'identique**, en pierre calcaire de Lavoux.

### ◆ ◆ UN SOUVENIR PRÉCIEUX

Le monument aux morts fut **construit en 1920**, mais le projet avait débuté bien avant, en 1919. Une habitante de L'Houmeau, commune voisine, avait fait sculpter une statue en mémoire de son fils mort au combat. La statue ne lui plaisant pas, elle la refusa et des anciens combattants de Lauzières (dont un cousin du défunt) proposèrent de la

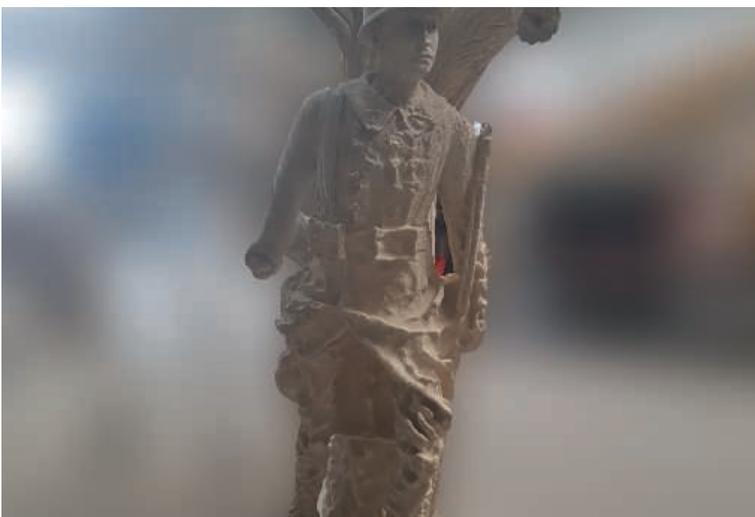
recupérer pour l'ériger sur la commune de Nieul-sur-Mer.

Ils mirent alors en place **une souscription** auprès des riverains et organisèrent de multiples fêtes populaires, récoltant ainsi les fonds nécessaires à son rachat. Un Lauziérois donna le terrain à la commune en 1921 et c'est ainsi que, depuis, le grenadier se dresse à l'entrée du hameau.

### ◆ ◆ POUR LES HABITANTS DE LAUZIÈRES MOBILISÉS

La municipalité de Nieul-sur-Mer souhaite engager le travail de sculpture au plus vite, afin d'obtenir une livraison pour le 1<sup>er</sup> novembre 2023, permettant ainsi une commémoration du 11 novembre avec le nouveau monument. Faisant écho à la souscription de 1920, une collecte de dons est lancée afin de soutenir le projet de **renaissance du Poilu** et son retour au pied du marronnier, à l'entrée de Lauzières.

Montant des travaux	17 800 euros
Objectif de collecte	7 000 euros
Début des travaux	Juillet 2023



Crédit photos © Commune de Nieul-sur-Mer

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Poilu de Lauzières à Nieul-sur-Mer

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/87880](http://www.fondation-patrimoine.org/87880)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Poilu de Lauzières à Nieul-sur-Mer**

#### Le montant de mon don est de

20 €  80 €  150 €  250 €

Autre montant \_\_\_\_\_€

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	20 €	80 €	150 €	250 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	7 €	28 €	51 €	85 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	5 €	20 €	38 €	63 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	8 €	32 €	60 €	100 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre